



**PROJET PEDAGOGIQUE**  
**Centre d'Accueil d'Urgence – L'Atalante**  
**JUIN 2018**

## **Sommaire**

- Qui accueillons-nous ?
- Missions du service
- Objectifs
- Procédure d'admission
- Moyens
- Outils
- Références méthodologiques

## **1. Qui accueillons-nous ?**

7 jeunes entre 3 et 18 ans, issus de la fédération Wallonie-Bruxelles et nécessitant une prise en charge immédiate pour une durée de 20 jours (renouvelable une seule fois) sur base d'un mandat du SAJ, du SPJ ou du TJ.

En outre, le CAU peut accueillir un jeune, sans mandat, sur demande motivée du Parquet, d'un CPAS, d'une AMO ou d'un SAIE, pour une durée de 24h (72h quand l'accueil débute un vendredi).

## **2. Missions du service**

Le CAU Atalante assure les missions prévues par l'Arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 15 mars 1999, dans le cadre du décret de l'Aide à la Jeunesse du 4 mars 1991. A savoir : un hébergement en dehors du milieu de vie pour des jeunes nécessitant une aide urgente avec des missions d'observation, d'investigation et d'aide à l'orientation.

## **3. Objectifs**

- Offrir un lieu d'accueil apaisant et sécurisant en respectant les besoins individuels de chaque jeune qui est confié au service
- Recueillir les informations pertinentes et les mettre en lien avec les observations de l'équipe afin d'apporter un éclairage croisé sur la situation du jeune
- Utiliser le « temps d'arrêt » pour mobiliser les ressources du jeune, de sa famille et de son réseau
- Prendre en compte la vision de chaque personne du système pertinent dans un lieu neutre afin d'offrir un regard différent et d'affiner et/ou dégager de nouvelles pistes de travail
- Participer à l'orientation du jeune en collaboration avec le mandant et le réseau

## **4. Procédure d'admission**

L'équipe réceptionne les demandes d'admission du mandant ou de son délégué du lundi au vendredi entre 9h et 17 h.

L'intervenant qui reçoit l'appel note la demande dans un registre indiquant le mandant, l'âge de l'enfant, le jour et l'heure de la demande. La décision d'admission est immédiate sauf s'il y a une hésitation sur l'opportunité de l'admission. Dans ce cas-là, la personne qui a reçu l'appel se réserve un délai de concertation avec la coordinatrice de l'Atalante et/ou la direction pédagogique, dans l'heure.

Si la réponse est favorable, un document d'entrée sera rempli, en privilégiant autant que faire se peut un contact direct avec le/la déléguée en charge du dossier.

Ce document rassemblera les informations suivantes (annexe 1):

- Renseignements administratifs
- Motif(s) de la demande dans le cadre de l'accueil d'urgence – durée de l'accueil
- Situation familiale/personnes ressources/réseau
- Contacts/sorties autorisés
- Position du jeune/famille par rapport au placement
- Autres renseignements utiles (problèmes psychiatriques, fugues, médication, addiction, parcours institutionnel...)
- Pistes éventuelles pour la fin de la prise en charge

Nous attendons par mail/fax le mandat le jour de l'arrivée du jeune si un rendez-vous chez le mandant n'a pas pu se concrétiser le jour-même ; le cas échéant, nous veillons à ce que le rendez-vous de formalisation puisse se faire dans un délai le plus rapide possible afin de préciser le contenu de notre travail.

L'admission peut se faire dans l'heure qui suit la demande.

Dans de rares situations, le service est à même de refuser l'accueil d'un jeune pour les raisons suivantes :

- Manque de place
- Jeune nécessitant une prise en charge médicale lourde ou des soins médicaux spécifiques
- Jeune présentant une dépendance sévère à des produits toxiques
- Jeune présentant des épisodes de violences physiques répétées

## **5. Moyens**

Le Centre d'Accueil d'Urgence Atalante est ouvert 24h/24, 365 jours par an.

**Personnel** : un coordinateur, 7 ETP éducateur, un mi-temps psycho-social, deux ETP personnel technique, un mi-temps administratif.

**Lieu** : rue Georges Willame, 2 à 1400 Nivelles.

Le bâtiment comprend : un salon, une salle à manger, une salle de jeux, une salle de sport, une cuisine, un bureau, une pièce pour les entretiens, une salle de bain, une salle de douche, 4 WC, six chambres doubles, un jardin.

**Situation géographique** : Le CAU est situé au centre ville de Nivelles, à proximité des transports en commun (trains et bus). La localisation en ville permet d'avoir accès facilement à différentes infrastructures : écoles, sports, rendez-vous divers, ...

L'équipe développe des partenariats avec le réseau local (centre de guidance, médecins, infrastructures sportives et culturelles, ...) afin d'offrir à chaque jeune, en fonction de ses besoins, la possibilité d'une aide ponctuelle ciblée.

## 6. Outils

### La grille des besoins psycho-sociaux et construction du PEI

Cette grille permet de réaliser une évaluation rapide des piliers et carences des jeunes accueillis au CAU; elle s'appuie sur les observations éducatives et les entretiens psycho-sociaux.

L'évaluation permettra de mettre du sens et de la cohérence au niveau du travail quotidien avec les jeunes en s'appuyant sur les 4 piliers nécessaires à la construction de chacun, à savoir les piliers **affectifs, cognitifs, sociaux et conatifs/valeurs**.

A partir de cette évaluation, les intervenants auront une première vision relativement claire des carences et besoins du jeune, ce qui permettra de dégager des objectifs qui se traduiront en actions éducatives concrètes donnant ainsi sens au travail de chacun (PEI).

### Les entretiens familiaux et individuels

Certains entretiens seront réalisés par l'intervenant psycho-social seul et d'autres en co-intervention (éducatif et psycho-social) afin d'ouvrir et de croiser les regards sur la situation du jeune.

L'équipe se mobilisera pour rencontrer la famille, au domicile si nécessaire.

Les outils utilisés pour ces entretiens seront adaptés en fonction de l'âge de l'enfant et des objectifs recherchés.

En fonction du mandat, ces entretiens auront pour objectifs :

- de clarifier la situation pour le jeune,
- de faire émerger les ressources et compétences familiales ainsi que des perspectives d'avenir,
- de permettre l'expression de la perception de chacun ainsi que des émotions,
- de favoriser la communication entre le jeune et ses familiers.

Les entretiens individuels de l'intervenant psycho-social avec le jeune viseront son accompagnement durant cette période de déstabilisation en permettant, pour les ados de (re)prendre une place d'acteur et en travaillant, pour les plus jeunes, l'expression des émotions et la compréhension de la situation.

### Les réunions

#### *Les réunions pédagogiques hebdomadaires*

Sont présents : la coordinatrice, l'équipe éducative, l'intervenante psycho-sociale et la directrice pédagogique.

Elles ont pour objectif d'évaluer le travail réalisé avec les jeunes et les familles et d'élaborer des pistes de travail dans le cadre des missions déterminées par le mandat. Lors de ces réunions pédagogiques, les PEI de chaque jeune seront affinés selon la grille des besoins psycho-sociaux en fonction des différentes observations, du travail éducatif réalisé et des entretiens.

#### *Les réunions d'équipe hebdomadaires*

Sont présents : la coordinatrice, l'équipe éducative et au besoin, le personnel technique. Elles ont pour objectif de marquer un temps d'arrêt afin de pouvoir aborder différentes situations problématiques du quotidien et de faire circuler les informations pour le fonctionnement du centre d'accueil.

#### *Les réunions des jeunes hebdomadaires*

Sont présents : la coordinatrice, les éducateurs de prestation et les jeunes. Plusieurs éléments peuvent y être abordés comme les avis des jeunes sur les règles de fonctionnement du projet, des débats sur le fil de l'actualité, des jeux de société, diverses animations, ...

### **Les supervisions/formation continue**

Il est également important de prévoir des temps de « supervision » interne et externe. Ces moments sont importants pour pouvoir prendre du recul sur les situations difficiles à gérer au quotidien. La direction pédagogique exerce ce rôle en interne lors des réunions pédagogiques. Il sera fait appel à un superviseur extérieur à l'Amarrage pour la supervision externe. Le personnel est encouragé à participer à différentes formations/colloques/journées d'étude, en lien avec leur pratique et les situations rencontrées.

### **Le ROI (annexe 2)**

Il sera signé par l'ensemble des parties (jeune, famille, institution) lors de l'entrée d'un jeune. Il a pour objectif de clarifier les droits et devoirs de chacun.

### **Les règles de vie (annexe 3)**

Elles ont pour objectif d'assurer un cadre au niveau de la vie en communauté tout en permettant à chacun d'avancer à son rythme et en fonction de sa situation.

### **Les outils de communication interne**

**Plat Com** est un outil informatique de communication interne à l'Atalante. Il permet de centraliser au quotidien les informations éducatives, psycho-sociales ainsi que les différentes démarches, rendez-vous et entretiens pour chaque jeune.

**Le serveur de données** est un outil qui permet de centraliser les données importantes concernant chaque jeune, les outils transversaux (centre de jour, stage-action, ...), les communications entre travailleurs facilitant ainsi le travail collaboratif. Cet outil permet d'activer le travail en réseau et l'échange d'informations à distance. L'équipe disposera également d'un agenda.

### **Les outils éducatifs**

- Activités diverses et ciblées, individuelles et collectives, en lien avec les objectifs définis dans le PEI (sports, photos, ...)
- Participation à la vie communautaire et aux différentes tâches en responsabilisant chacun en fonction de ses compétences

- Trace : un petit album sera réalisé avec chaque jeune afin que celui-ci reparte avec une matérialisation de son passage à l'Atalante
- Rituels permettant au jeune de concrétiser son passage en CAU dans son parcours de vie
- Désignation d'un éducateur garant pour chaque jeune. A l'intérieur de son rôle éducatif, le garant est responsable de l'ensemble des démarches liées au projet du jeune. Les autres éducateurs participent aussi à ces démarches. Cette participation est une richesse sur le plan du travail pluri-disciplinaire en équipe. Ce garant, tout en restant cadrant, mettra en avant les compétences du jeune pour permettre de développer : le respect mutuel, l'estime de soi, la confiance, l'épanouissement affectif, intellectuel et moral, le sens des responsabilités ...
- Poursuite de la scolarité :
  - \* soit, en privilégiant, chaque fois que cela est possible, le maintien du jeune dans son école et en travaillant en partenariat avec les intervenants scolaires
  - \* soit, si cela n'est pas possible, en développant des partenariats avec certaines écoles de la région (notamment au niveau primaire)
  - \* soit, si le jeune est déscolarisé, en axant les activités et la réflexion sur un projet scolaire/de formation (stages action, tests d'orientation, ...)

### **Les visites encadrées** (annexe 4)

Ces visites auront comme support une grille d'observation permettant de recueillir des informations sur le lien entre le jeune et ses familiers afin de transmettre au mandant des informations objectives et actuelles. Divers supports, liés à l'âge de l'enfant et aux objectifs poursuivis, seront utilisés afin de favoriser et nourrir les échanges.

### **Les rapports**

Un rapport d'évaluation sera envoyé au mandant au terme de l'accueil du jeune et au plus tard avant les 20 jours d'hébergement ou dans le délai déterminé par le mandant. Ce rapport se base sur le mandat qui a été défini au moment de l'arrivée du jeune. Il reprend les divers éléments d'observation et d'investigation des membres de l'équipe éducative et de l'intervenant psycho-social au travers une évaluation du comportement du jeune, de ses besoins et carences, de sa scolarité et de sa situation familiale ainsi que de la perception de chacun au niveau de la situation de placement. Des pistes d'orientation seront proposées dans le rapport d'évaluation selon les éléments recueillis durant l'accueil du jeune.

## **7. Méthodologie**

### **La thérapie brève**

L'ensemble du personnel socio-éducatif a reçu une formation en thérapie systémique brève. Les équipes s'efforcent, dans leur travail pédagogique, d'appliquer la grille de lecture de la thérapie brève. Cette approche est intéressante car elle permet d'avoir une vision interactionnelle et donc de rendre à chacun sa part de responsabilité dans les difficultés vécues ainsi que la possibilité d'être acteur de changement plutôt que victime d'une situation. La

thérapie brève aborde les difficultés en travaillant avec le ou les systèmes dans le(s)quel(s) le jeune et ses proches évoluent.

Les principes clés de cette approche sont :

- Identifier le client qui est la personne qui a un problème et qui est prête à mettre en place des mesures pour que la situation change
- Préciser le(s) problème(s) tout en tenant compte du mandat
- Répertorier les différentes tentatives de solution qui ont été mises en place afin de remédier au problème
- Amener la personne demandeuse d'un changement à adopter un virage à 180° des tentatives précédentes et inefficaces dans la résolution du problème.

Cette grille servira de fil rouge à nos interventions éducatives et psycho-sociales qui sont discutées lors des réunions pédagogiques.

### **Responsabilisation et autorégulation**

Le travail autour des valeurs et l'apport de la thérapie brève ont mis en évidence l'importance de rendre les jeunes acteurs de leurs projets, de leurs choix, de leurs comportements.

Les équipes travaillent donc la notion de responsabilisation des jeunes en fonction de leur âge et de leur projet éducatif individualisé dans différents domaines de leur quotidien (scolarité, réseau, activités extérieures, vie communautaire, ...). Ce concept de responsabilisation permet aux jeunes de travailler et renforcer le processus de confiance en soi.

Avec les adolescents, l'équipe privilégie un travail d'autorégulation du groupe dans lequel chacun (jeunes et adultes) a sa place en participant au processus d'élaboration de la vie en communauté.

### **La crise**

Un passage en CAU constitue un temps d'arrêt et souvent de rupture dans le parcours du jeune et de sa famille. Les intervenants « utiliseront » ce moment de déstabilisation pour permettre une réflexion sur les impasses actuelles et, avec un regard neuf et non-jugeant, offrir de nouvelles perspectives d'évolution.



